

DECLARATION DE REPUDIATION

La répudiation d'une succession (articles 566 et suivants du Code civil) est un **acte irrévocable** qui supprime la qualité d'héritier. Le répudiant perd ainsi son droit aux actifs et n'est pas responsable des dettes successorales.

Le délai pour répudier est de **3 mois**. Il court pour les héritiers légaux dès le jour où ils ont connaissance du décès. A défaut de répudiation dans le délai de 3 mois, l'héritier acquiert la succession purement et simplement. Le curateur d'une personne faisant l'objet d'une mesure de protection et qui est privée de l'exercice de ses droits civils ou qui a perdu sa capacité de discernement doit requérir le **consentement** de l'autorité de protection préalablement à la déclaration de répudiation (art. 416 al. 1 ch. 3 du Code civil).

L'héritier qui, avant l'expiration du délai de 3 mois, s'immisce dans les affaires de la succession, fait des actes autres que les actes nécessités par la simple administration et la continuation de ces affaires, divertit ou recèle des biens de l'hérédité perd sa faculté de répudier la succession.

Si tous les héritiers du rang le plus proche répudient la succession, celle-ci est liquidée par l'office des faillites. En cas de répudiation partielle où seul un héritier (ou une partie des héritiers) répudie la succession, la part de celui-ci est dévolue comme s'il n'avait pas survécu et revient à ses descendants. Par conséquent, ceux-ci, s'ils ne veulent pas être héritiers, doivent eux-mêmes répudier la succession. S'ils sont mineurs, la déclaration de répudiation doit être faite par le ou les détenteur(s) de l'autorité parentale, en leurs noms.

En sa qualité d'héritier/ère,
le ou la soussigné/e, (nom et prénom) :

.....
né/e le (date et lieu de naissance) :

.....
domicilié/e à (adresse complète) :

.....
joignable au (n° de téléphone) :

.....
lien de parenté avec le/la défunt/e :

..... du/ de la défunt/e,

déclare par la présente, après lecture des informations précitées et en toute connaissance de cause,

répudier sans condition ni réserve la succession de

Nom/prénom du/de la défunte :	Domicile légal :
Date de naissance :	Date du décès :

En cas de répudiation pour un ou des enfants mineur(s) :

Le parent ou les parents soussigné(s), détenteur(s) de l'autorité parentale :

déclare(nt) répudier également, sans condition ni réserve, la succession au nom de son (leur) enfant mineur, ou ses (leur) enfants mineurs :

Nom, prénom et date de naissance du ou des enfants :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*Cette déclaration est à adresser en **original**, par **courrier recommandé**, à la Justice de paix de l'arrondissement du dernier domicile du défunt, avec une copie de la carte d'identité ou du passeport du ou de la répudiant(e) et le cas échéant de ses descendants mineurs.*

Lieu et date :

Signature :

Lieu et date :

Signature :